

Décision dans la procédure d'opposition n° 5156/01

Opposant/e Dunhill Tobacco Of London Limited, 1a St. James's Street, GB London SW1A 1EF, marque suisse n° 427103 DUNHILL, représentée par *Bugnion SA*, 10, route de Florissant, 1206 Genève,

contre *Défendeur/resse Tvornica Cuhana Rovinj*, D. D. Rovinj, 1, Obala Vladimira Nazora, HR-52210 Rovinj, marque internationale n° 752177 RONVILL.

Le 12 septembre 2001, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 5156/2001 contre la marque internationale n° 752177 RONVILL est rejetée.
3. La marque internationale n° 752177 RONVILL sera définitivement acceptée à la protection en Suisse une fois la présente décision entrée en force.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il n'est pas accordé de dépens.
6. La présente décision est notifiée aux parties; à la partie défenderesse par publication dans la Feuille fédérale.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

12 septembre 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 5156/01

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	38
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.09.2002
Date	
Data	
Seite	5617-5617
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 618

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.